

Décision n° 2015-69 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-28 du 14 avril 2015 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Décide :

Art. 1^{er} – Durant l'absence du directeur Ressources humaines, du 22 au 26 octobre 2015, délégation est donnée à M^{me} Brigitte Mercier, chargée des relations sociales et de l'action sociale, pour signer, au nom de la directrice générale, les documents relatifs à la paie des agents de l'établissement.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET